



Caisse Centrale d'Activités
Sociales du Personnel des Industries
Electrique et Gazière

www.ccas.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Rencontre Nationale Yannick Coho

Aux Président(e)s de CMCAS

Montreuil, le 18 février 2010

N/Réf.: CG/MC 02-2010

Objet : 5^{ème} Rencontre Nationale Yannick Coho

Interlocuteur : Christophe GASTON

Mesdames, Messieurs les Président(e)s, cher(e)s collègues

Du 16 au 19 juin 2010 aura lieu la 5^{ème} Rencontre nationale de voile habitable Yannick COHO à Lorient, organisée conjointement par la CCAS, l'association NVO Voile Solidaire, le Comité de Régie de la RATP et le Comité Central d'Entreprise de la SNCF.

Dans ce cadre, veuillez trouver ci-joint la participation financière, le remboursement des frais de transport et l'aide au projet aux CMCAS.

PARTICIPATION FINANCIERE

Inscriptions	Prix par personne
Forfait week-end pour les concurrents et accompagnateurs (1)	70 €

(1) Comprend les dîners du jeudi et du vendredi.

Les personnes extérieures et ayants droit, ne participant pas au challenge, auront une participation financière de 20€ par repas pour le buffet du jeudi et de 30 € par repas pour le dîner du vendredi. La confirmation à ces repas devra se faire avant le mardi 1^{er} juin auprès de

yannick.coho@asmeg.org

➤ A la charge des participants :

- la location du bateau
- la restauration du midi
- les petits déjeuners
- l'hébergement à terre si nécessaire.

➤ **Désistements :**

- à moins de 15 jours de la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué sans motif impératif et justifié. Idem pour les départs anticipés.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT PAR LA CCAS AUX PARTICIPANTS -AGENTS DES IEG

Quelque soit le moyen de transport (train, voiture de location, car), le remboursement se fera sur la base kilométrique de 0,30€ du siège de la CMCAS d'appartenance jusqu'au port de départ (3 personnes maximum par voiture).

- Pour les trajets de moins de 200 km, aucun remboursement des frais de transport ne sera effectué par la CCAS.
- Au-delà de 200 km, remboursement par la CCAS de l'intégralité de la distance parcourue du siège de la CMCAS d'appartenance jusqu'au port de départ.

AIDE AU PROJET AUX CMCAS

- 700€ seront remboursés par bateau loué (présentation du contrat de location) et participant à la rencontre nationale.
- La CCAS indemniserait également les CMCAS engageant un bateau leur appartenant ou étant propriété d'un ouvrant droit qui serait mis à la disposition d'un équipage constitué par une CMCAS dans les mêmes conditions que les projets élaborés à partir d'une location.

Le remboursement se fera par l'intermédiaire du compte de liaison à la CMCAS d'appartenance.

Cette aide au projet devra être présentée au collectif d'organisation avant le 14 mai 2010

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires par téléphone au 06 75 07 85 47 ou par mail à l'adresse suivante : yannick.coho@asmeg.org.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, cher(e)s collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Michaël FIESCHI

